RÉSOLUTION OIV-OENO 406-2011

METHODE POUR LA DETERMINATION DE LA TAILLE DES MORCEAUX DE BOIS DE CHENE PAR TAMISAGE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VU l'article 2 paragraphe 2 iv de l'accord du 3 avril 2001 portant création de l'Organisation internationale de la vigne et du vin,

SUR PROPOSITION de la Sous-Commission des méthodes d'analyse,

DECIDE sur proposition de la Commission II "Oenologie" d'introduire la méthode suivante au « Recueil des méthodes internationales d'analyse »:

Détermination de la taille des morceaux de bois de chêne par tamisage

Type de méthode : I

1. Introduction

L'utilisation de morceaux de bois de chêne, dénommés communément copeaux, pour traiter le vin est autorisée sous réserve qu'ils respectent les spécifications du Codex œnologique (résolution OENO 3/2005). En particulier, les copeaux mis en œuvre doivent répondre à une exigence en matière dedimensions. Il est précisé que «les dimensions des particules sont telles qu'au moins 95% en poids sont retenues par le tamis dont les mailles sont de 2 mm (soit 9 mesh) ». Le mode opératoire suivant donne une méthode de division de l'échantillon puis de tamisage permettant de vérifier cette exigence.

2. Domaine d'application

La méthode s'applique aux échantillons de plus 0,5 kg de copeaux de bois.

3. Principe

Après division de l'échantillon de départ, une quantité connue de copeaux (200 g environ) est placée sur un tamis vibrant. La pesée des copeaux restants sur le tamis après agitation permet de déterminer le pourcentage en poids de particules retenues

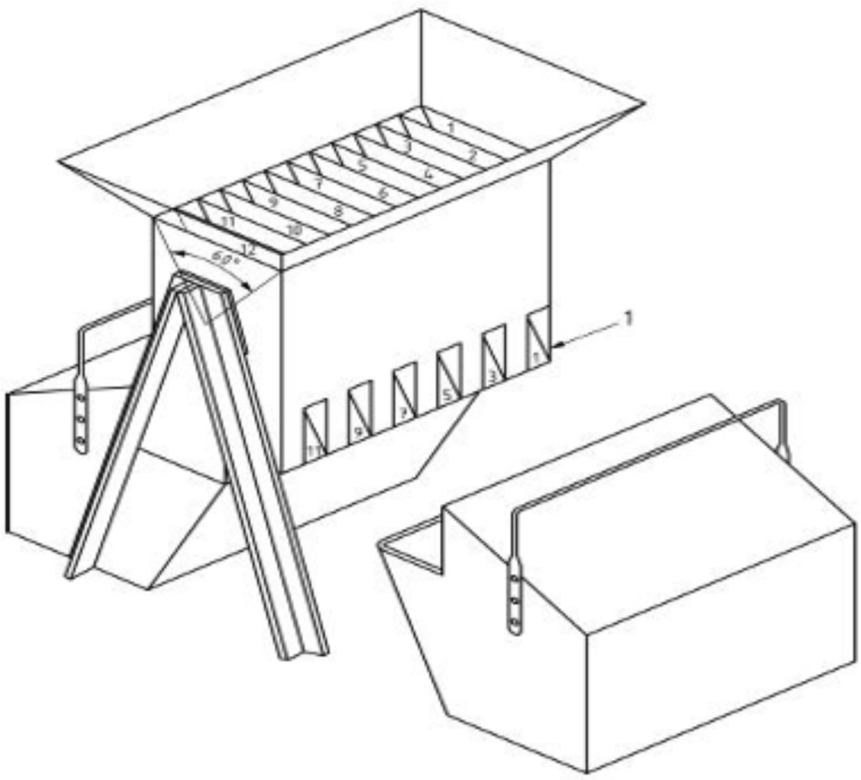
Exemplaire certifié conforme Porto, 24 juin 2011
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Fredercio CASTELLUCCI

© OIV 2011

par le tamis.

4. Matériel

- Matériel courant de laboratoire.
- Tamis de maille carrée de 2 mm (soit 9 mesh), de 30 cm de diamètre, monté sur un plateau vibrant muni d'un bac de récupération.
- Balance permettant des pesées à 0,1 g près.



Légende
1 Sections alternées de chaque côté

Diviseur d'échantillon à fentes (voir figure ci-dessous a titre indicatif).

Exemplaire certifié conforme Porto, 24 juin 2011
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Fredercio CASTELLUCCI

© OIV 2011

5. Division de l'échantillon

Lorsqu'il est nécessaire de réduire la taille de l'échantillon pour obtenir des "sous-échantillons" de 200 g qui conservent un caractère homogène et représentatif de l'échantillon de départ, on peut utiliser un diviseur d'échantillon à fentes qui permet de séparer de manière aléatoire un échantillon en 2.

L'échantillon prélevé est entièrement versé dans le diviseur de manière à le séparer en deux parties statistiquement équivalentes. Une moitié est mise de côté, l'autre moitié subit à nouveau un fractionnement grâce au répartiteur de chute. Cette opération est renouvelée aussi souvent que nécessaire, une moitié étant éliminée à chaque étape, l'objectif final étant d'obtenir 2 "sous-échantillons" d'environ 200 g chacun.

6. Mode opératoire

- Peser le tamis vide (P_{TV}).
- Peser le bac de récupération vide (P_{BV}).
- Tarer l'ensemble tamis + bac de récupération et y déposer environ 200 g de copeaux pesés à 0,1 g près. Soit P_{COP} le poids des copeaux à tamiser.
- Placer l'ensemble sur le plateau vibrant et fermer le couvercle au moyen des boucles de serrage.
- Mettre l'appareil en route et laisser vibrer pendant 15 minutes.
- Peser le tamis contenant les particules restantes qui ne sont pas passées à travers les mailles de 2mm (P_{TP}).
- Peser le bac de récupération contenant les particules ayant traveP_{BP} le tamis ()

Un deuxième essai est réalisé dans ces conditions sur le deuxième sous-échantillon de copeaux issu du même échantillon de départ.

Remarque : les pesées du bac de récupération avant et après tamisage (PBV et PBP) servent à vérifier qu'il n'y a pas eu de perte d'échantillon durant l'opération.

On doit avoir : $P_{TV} + P_{BV} + P_{COP} = P_{TP} + P_{BP}$

Exemplaire certifié conforme Porto, 24 juin 2011
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Fredercio CASTELLUCCI

© OIV 2011

7. Calcul

Le pourcentage (en poids) de particules retenues par le tamis dont les mailles sont de 2mm est donné par la formule suivante :

$$\%\ de\ particules\ retenue = \frac{(P_{TP} - P_{TV}) \times 100}{P_{COP}}$$

Ce calcul est effectué pour chacun des 2 sous-échantillons issus de l'échantillon de départ, le pourcentage de particules retenues correspond à la moyenne des 2 résultats.

8. Bibliographie

1. Résolution OENO 3/2005 : MORCEAUX DE BOIS DE CHENE
2. EN 1482-1- Engrais et amendements minéraux basiques- Echantillonage et préparation de l'échantillon- Partie 1 : échantillonage.

Exemplaire certifié conforme Porto, 24 juin 2011
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Fredercio CASTELLUCCI

© OIV 2011